

# Tableau des Utilisations Autorisées IBM pour les Machines

Mis à jour le : 1 mai 2020

L'utilisation du Code Machine est soumise aux dispositions du présent Tableau des Utilisations Autorisées IBM pour les Machines (ci-après « l'Annexe »). La présente Annexe contient la liste des utilisations autorisées du Code Machine par type de Capacité Intégrée acquis auprès d'IBM (ou un revendeur IBM agréé) pour la contrepartie convenue et qu'IBM concède sous licence à des fins d'utilisation sur la Machine. En cas de conflit entre (i) les descriptions des utilisations autorisées dans le tableau ci-dessous ou de l'utilisation générale de la Capacité Intégrée et (ii) la mise en œuvre réelle par IBM desdites utilisations par le biais de mesures technologiques ou d'autres mesures d'IBM qui limitent, surveillent ou communiquent l'utilisation de la Capacité Intégrée ou du Code Machine, la portée la plus limitée prévaut.

## 1. Tableau des Utilisations Autorisées

Type de Capacité Intégrée	Utilisation(s) Autorisée(s) du Code Machine
<b>Machines System z</b>	
Processeur polyvalent (« GP ») (désigné parfois par Processeur central ou CP, Capacité de Traitement polyvalente ou Capacité de Traitement CP).	Exécution de n'importe quel logiciel.
Integrated Facility for Linux (« IFL »)	Exécution d'une partie ou de la totalité des tâches suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. le produit et les fonctions IBM z/VM (z/VM), le programme de contrôle z/VM (z/VM CP), le système de contrôle de groupe (GCS), le système de contrôle conversationnel (CMS 7) et les utilitaires autonomes DASD Dump/Restore, Device Support Facilities, Stand-Alone Dump et Stand-Alone Program Loader, lorsque ce produit et ces fonctions sont exécutés uniquement à l'appui des Systèmes d'Exploitation Linux on z ou OpenSolaris ;</li> <li>b. les Systèmes d'Exploitation Linux on z ou OpenSolaris ;</li> <li>c. tout logiciel, à condition qu'il fonctionne sur le Système d'Exploitation Linux on z ou OpenSolaris ; et</li> <li>d. tout logiciel, à condition qu'il fonctionne sous CMS ou GCS, lorsqu'il est exécuté uniquement à l'appui des Systèmes d'Exploitation Linux on z ou OpenSolaris exécuté sur une Machine invitée z/VM ou à l'appui de logiciels exécutés sur lesdits Systèmes d'Exploitation Linux on z ou OpenSolaris.</li> </ul>
System z Application Assist Processor (« ZAAP »)	Exécution d'une partie ou de la totalité des tâches suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. le logiciel SDK IBM pour z/OS, Java Technology Edition (couramment désigné par Machine Virtuelle Java IBM) (JVM) et les éléments de base du Système d'Exploitation IBM z/OS (z/OS) correctement appelés par la JVM ;</li> <li>b. les conversions JVM des logiciels écrits dans le langage de programmation Java, à condition que toutes ces conversions soient exclusivement contrôlées par la JVM ; et</li> </ul>

Type de Capacité Intégrée	Utilisation(s) Autorisée(s) du Code Machine
	<p>c. les Services système XML z/OS exécutés en mode tâche z/OS, ainsi que les éléments de base z/OS correctement appelés par ces Services système XML.</p>
<p>System z Integrated Information Processor (« zIIP »)</p>	<p>Exécution d'une partie ou de la totalité des tâches suivantes :</p> <p>a. le System Data Mover de z/OS (SDM), ainsi que les éléments de base z/OS correctement appelés par le SDM ;</p> <p>b. le modèle CIM (CIM) de l'élément de base z/OS et IBM ainsi que certaines routines « CIM Provider » non IBM communiquant des informations sur, vers ou à partir des ressources gérées, à l'aide du modèle CIM, y compris les services z/OS correctement appelés par l'élément de base CIM ou par lesdites routines CIM Provider, lorsque lesdits services z/OS s'exécutent dans le même espace adresse que l'élément de base CIM. Les routines CIM-Provider non IBM, afin de maintenir l'éligibilité zIIP, doivent assurer des communications rapides avec l'élément de base CIM, comme déterminé par l'élément de base CIM ;</p> <p>c. les Services système XML z/OS exécutés en mode SRB (Service Request Block) z/OS dans le cadre d'une enclave z/OS Workload Manager (WLM) (Mode SRB enclave), ainsi que les éléments de base z/OS correctement appelés par ces Services système XML ; et</p> <p>d. les parties de tout logiciel exécuté en Mode SRB enclave et les éléments de base z/OS correctement appelés par ces parties de logiciel, étant entendu que : (i) si le logiciel n'est pas un logiciel IBM, le propriétaire du logiciel reçoit d'IBM la licence d'utilisation de l'interface de programmation d'application zIIP (API zIIP), le logiciel utilise l'API zIIP telle qu'elle est conçue par le propriétaire du logiciel et en conformité avec la licence de l'API zIIP d'IBM, et les parties dudit traitement de logiciel envoyées à un zIIP n'excèdent pas les parties dudit traitement conçu exclusivement par le propriétaire du logiciel pour être ainsi envoyées ; ou (ii) si le logiciel est un logiciel IBM, les parties dudit traitement de logiciel envoyées à un zIIP n'excèdent pas les parties dudit traitement conçu par les mesures technologiques ou d'autres mesures d'IBM qui limitent, surveillent ou communiquent l'utilisation de la Capacité Intégrée ou du Code Machine pour être ainsi envoyées.</p>

Type de Capacité Intégrée	Utilisation(s) Autorisée(s) du Code Machine
	<p>Exemple : Utilisation Autorisée d'un zIIP sur un System z9, z10, z196 et z114 et sur des mainframes ultérieurs pour traiter jusqu'à soixante pour cent (60%) du traitement DB2 pour z/OS (versions 8, 9, 10 et ultérieures) des requêtes SQLPL (Structured Query Language Procedural Language) natives lors d'une exécution en Mode SRB enclave et lors de l'accès à DB2 for z/OS via DRDA (Distributed Relational Data Architecture) sur une connexion TCP/IP. Dans cet exemple, le logiciel (DB2 for z/OS) appelle l'API zIIP telle qu'elle est limitée par les mesures technologiques ou d'autres mesures d'IBM qui limitent, surveillent ou communiquent l'utilisation de la Capacité Intégrée ou du Code Machine au sein de DB2, sans contournement, et la partie des instructions DB2 for z/OS envoyées au zIIP n'excède pas la partie désignée par lesdites mesures technologiques ou autres mesures qui limitent, surveillent ou communiquent l'utilisation de la Capacité Intégrée ou du Code Machine, sans contournement, pour être ainsi envoyées. Dans cet exemple, seule ladite partie du traitement DB2 for z/OS est considérée comme étant une charge de travail éligible pour le zIIP.</p> <p>Autre exemple : Utilisation Autorisée d'un zIIP sur un System z9, z10, z196 et z114 et sur des mainframes ultérieurs pour traiter, après avoir atteint un « Seuil d'utilisation d'UC », jusqu'à quatre-vingt pour cent (80 %) du traitement des requêtes parallèles à exécution longue pour DB2 for z/OS (versions 8, 9, 10 et ultérieures), comme désigné par les mesures technologiques ou autres mesures d'IBM qui limitent, surveillent ou communiquent l'utilisation de la Capacité Intégrée ou du Code Machine au sein du DB2 for z/OS Query Optimizer, sans contournement. Remarque : IBM établit le « Seuil d'Utilisation d'UC » pour chaque type de Machine System z. Dans cet exemple, seule ladite partie du traitement DB2 for z/OS est considérée comme étant une charge de travail éligible pour le zIIP.</p> <p>e. le traitement DFSMS SDM de z/OS associé à zGM/XRC, y compris les éléments de base z/OS correctement appelés par z/OS DFSMS SDM ; et</p>

Type de Capacité Intégrée	Utilisation(s) Autorisée(s) du Code Machine
	<p>f. les parties des logiciels autorisés à s'exécuter sur un zAAP, à condition qu'aucun zAAP ne soit installé sur la Machine, excepté pour tester et migrer des charges de travail zAAP éligibles sur un zIIP.</p> <p>g. tout logiciel, tel qu'il est défini et contrôlé par les mesures technologiques ou autres d'IBM qui limitent, surveillent ou communiquent l'utilisation de la Capacité Intégrée ou du Code Machine au cours des périodes d'Accélération de la Récupération du Système à durée et à fréquence limitées. Les périodes d'Accélération de la Récupération du Système sont limitées à 60 minutes au démarrage du système et à 30 minutes à l'arrêt du système, et à une fréquence raisonnable de démarrage du système par partition logique pour soutenir les opérations commerciales <sup>*1</sup>, par des mesures technologiques ou autres d'IBM. Les périodes d'Accélération de la Récupération du Système surviennent uniquement lors du démarrage du système et de l'Arrêt du Système dans une partition logique définie. Le Démarrage du système est défini comme la période allant du démarrage initial du système d'exploitation jusqu'au démarrage du logiciel intermédiaire/du programme et au traitement de récupération qui suit immédiatement le démarrage du système. L'Arrêt du Système fait référence à la période qui démarre après une indication d'arrêt à l'aide de la commande IEASDBS et précédant immédiatement les actions du logiciel intermédiaire et du système d'exploitation visant à mettre fin au traitement par le système d'exploitation. Au cours de ces périodes d'Accélération de la Récupération du Système, tout programme disponible dans la partition d'Accélération peut être exécuté sur un moteur zIIP, tel qu'il est défini et contrôlé par les mesures technologiques d'IBM. L'Utilisation Autorisée précédente décrite dans cette sous-section (g) est uniquement applicable au Type de Machine 8561, famille z15 des processeurs IBM Z et aux générations suivantes de cette famille</p> <p><i>*1 Moins de 6 occurrences de périodes d'Accélération de la Récupération du Système par partition logique dans toute période consécutive de 30 jours est un exemple de ce qu'IBM considère comme raisonnable.</i></p> <p>h. tout programme capable d'être exécuté sur une instance du système d'exploitation Linux installée sur une machine IBM Z déployée comme conteneur Docker sur un serveur IBM z/OS Container Extensions (IBM zCX) durant son exécution. Un serveur IBM zCX sera fourni par IBM dans le cadre du z/OS qui implémentera un environnement Linux virtualisé, tel qu'il est défini et contrôlé par les mesures technologiques ou autres d'IBM qui limitent, surveillent ou communiquent l'utilisation de la Capacité Intégrée ou du Code Machine.</p>
<b>Machines Power Systems</b>	
Cœurs d'une Machine Power Systems polyvalente	Exécution de n'importe quel logiciel.
Cœurs d'une Machine Linux uniquement	<p>Exécution d'une partie ou de la totalité des tâches suivantes :</p> <p>a. un Système d'Exploitation Linux pris en charge par IBM pour l'utilisation sur Machine Power Systems ; et</p> <p>b. tout logiciel, sous réserve qu'il soit exécuté sur un Système d'Exploitation Linux comme spécifié dans (a).</p>
Power Integrated Facility pour Linux	a. Exécution, dans une ou plusieurs partitions logiques dédiées, d'un Système d'Exploitation Linux pris en charge par IBM pour l'utilisation sur Machine Power Systems ; et

Type de Capacité Intégrée	Utilisation(s) Autorisée(s) du Code Machine
	b. tout logiciel, sous réserve qu'il soit exécuté sur un Système d'Exploitation tel que spécifié dans (a) ci-dessus.
Interface CAPI (Coherent Accelerator Processor Interface)	Utilisation des adaptateurs PCIe compatibles CAPI pour la fonctionnalité d'entrée-sortie CAPI.
<b>Offres de Serveur Monofonctionnel (ou « Appliance ») IBM</b>	
Cœurs/Processeurs d'une Machine Appliance	Exécution de tout logiciel, à la seule condition que tous les composants de Machine et de Logiciel fournis par IBM dans l'offre intégrée soient maintenus dans la même offre intégrée.
<b>Toutes les lignes de produits IBM (y compris celles énumérées séparément dans ce tableau qui sont également soumises aux Utilisations Autorisées supplémentaires décrites ci-dessous)</b>	
Installations de maintenance désignées par IBM	Exécution du Code Machine pour la maintenance de la Machine en utilisant les installations de maintenance désignées par IBM mais uniquement de la manière autorisée par IBM.

## 2. Modification de la présente Annexe

IBM peut modifier la présente Annexe à tout moment. Les nouvelles utilisations autorisées s'appliquent à la Capacité Intégrée existante et à une Capacité Intégrée acquise ultérieurement ; les restrictions supplémentaires ne s'appliquent qu'à une utilisation autorisée acquise ultérieurement de la Capacité Intégrée. Une utilisation autorisée acquise ultérieurement de la Capacité Intégrée comprend, sans s'y limiter, (i) l'acquisition d'utilisations autorisées supplémentaires de la Capacité Intégrée, (ii) la nouvelle qualification de l'utilisation autorisée de la Capacité Intégrée (par exemple, conversion d'un IFL en zIIP) et/ou (iii) le transfert des utilisations autorisées existantes de la Capacité Intégrée d'une famille de produits vers la famille de produits qui lui succède, gratuitement ou non (par exemple, le transfert d'un zIIP dans le cadre de la mise à jour d'une machine IBM System z196 vers une Machine IBM System zEC12).

La présente Annexe prend effet à la date indiquée ci-dessus et annule et remplace tous les Tableaux des Utilisations Autorisées pour les Machines. Elle est applicable jusqu'à l'entrée en vigueur d'une version plus récente de la présente Annexe (ou son équivalent). La version actuelle de la présente Annexe est disponible à l'adresse suivante :

[http://www.ibm.com/systems/support/machine\\_warranties/machine\\_code/aut.html](http://www.ibm.com/systems/support/machine_warranties/machine_code/aut.html).

## 3. Dispositions Supplémentaires Non Applicables au Contrat de Relation Client

Les dispositions supplémentaires ci-dessous s'appliquent lorsque la présente Annexe est utilisée en rapport avec le Contrat de Licence IBM pour Code Machine en date de 2012 (ci-après le « Contrat de Licence »), dont un exemplaire est disponible auprès d'IBM sur demande.

### 3.1 Définitions spécifiques

Tous les termes commençant par une majuscule qui ne sont pas définis dans la présente Annexe ont la signification qui leur a été attribuée dans le Contrat de Licence.

La définition suivante de « Utilisation Autorisée » remplacera les termes « utilisation autorisée », tels qu'ils sont utilisés dans la présente Annexe :

**Utilisation Autorisée** : utilisation du Code Machine IBM pour accéder à et utiliser la Capacité Intégrée autorisée afin de traiter les types du code exécutable ou certains pourcentages des parties du code exécutable, comme indiqué dans la présente Annexe et mis en œuvre par les Mesures technologiques d'IBM.

La définition suivante de la Machine concernée remplace la définition présente dans le Contrat de Licence :

**Machine concernée** : Machine spécifique pour laquelle l'utilisation du Code Machine est concédée sous licence conformément aux dispositions du présent Contrat de Licence. Chaque Machine concernée comporte un numéro de série IBM acquis par ou transféré au Détenteur de la Licence par toute partie, et peut être identifiée par un numéro de série ou un numéro de commande sur le Document de Transaction. Une Machine concernée recevant une Mise à niveau demeure une Machine concernée et une Machine

recevant une Mise à niveau devient une Machine concernée ; une Machine concernée inclut sans limitation une Machine spécifiée par IBM comme une Machine soumise à une acceptation par utilisation. Les termes « mesures technologies ou autres mesures d'IBM qui limitent, surveillent ou communiquent l'utilisation de la Capacité Intégrée ou du Code Machine », tels qu'ils sont utilisés dans la présente Annexe, seront remplacés par le terme défini **Mesures Technologiques** dans le Contrat de Licence. Le terme « contourner », tels qu'il est utilisé dans la présente Annexe, sera remplacé par le terme défini **Contourner** dans le Contrat de Licence.